

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2026
Rénovation énergétique du groupe scolaire François Césari dans le cadre du décret
tertiaire et de la démarche ACTEE CHENE

Nous, André MOLINO
Maire de Septèmes-les-Vallons,

Conformément aux dispositions des articles L2122-22, L 2122-23, L5211-10, L 3122-2 et L 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 01.06.2020 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 autorisant le Maire, pendant la durée de son mandat, à demander à l'Etat l'attribution de subventions,
Vu le renouvellement du dispositif de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2026

DECIDONS

ARTICLE PREMIER : - de solliciter de l'Etat une aide au titre du dispositif de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) exercice 2026 afin de réaliser l'opération Rénovation énergétique du groupe scolaire François Césari dans le cadre du décret tertiaire et de la démarche ACTEE CHENE

Le montant total des travaux du programme a été estimé à 994 326 € H.T.

Le montant de la Maîtrise d'œuvre est estimé à 89 489 € H.T.

Le total de l'opération s'élève à 1 083 815 € H.T.

La ville sollicite une aide à hauteur de 20% au titre de la D.E.T.R. 2026, soit 216 763 €.

Le Département sera sollicité à hauteur de 50% du montant total de l'opération, soit 541 908€.

Reste 325 144 € soit 30 % de l'opération financé par la commune sur ces fonds propres.

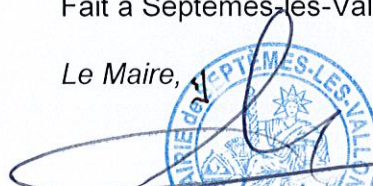
ARTICLE 2. : Les recettes seront portées sur le budget communal au chapitre 13.

ARTICLE 3. : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu oral lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ARTICLE 4. : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Septèmes-les-Vallons, 16 février 2026

Le Maire,


André MOLINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260216-04-2026-PC-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026

Publication : 20/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

